

PROFIL

Mai 2018
1/112^e année

JOURNAL LIBÉRAL-RADICAL, PROGRESSISTE ET DÉMOCRATE

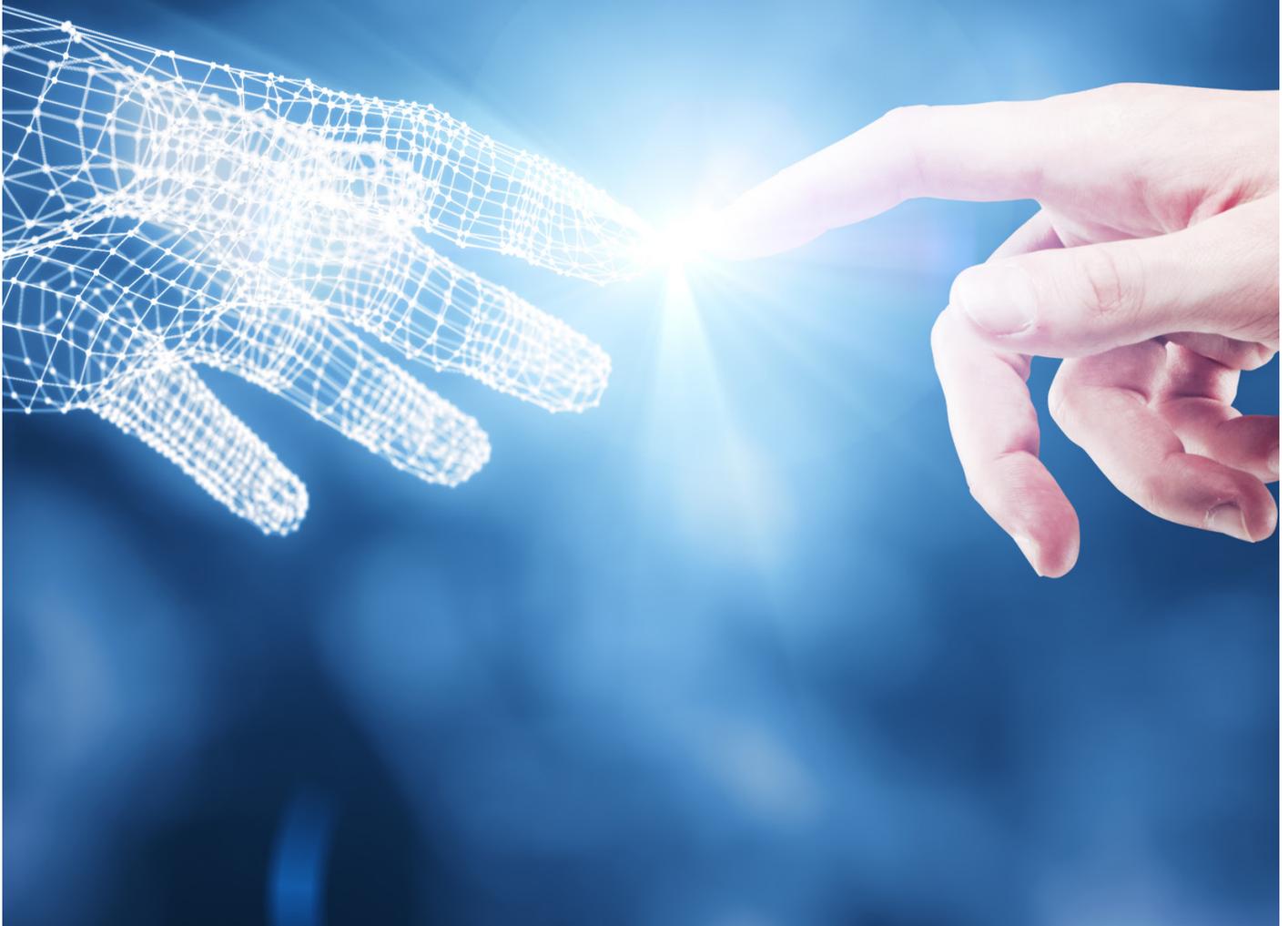
PORTRAIT PLR
p. 16

PROFIL JEUNES
p. 27

RETOUR SUR
p. 28

DOSSIER

LE TRAVAIL, ET DEMAIN ?



3

ÉDITORIAL
Profil, fidèle
à lui-même

7

DOSSIER
Une révolution,
vraiment ?

11

DOSSIER
La Suisse à l'épreuve
de la Révolution 4.0

13

DOSSIER
Le droit, et l'avenir
du travail

15

DOSSIER
À chacun
sa révolution

16

PORTRAIT PLR
Jérémie
Brunschwig

23

VIE FÉDÉRALE
Une occasion
manquée ?

24

PLRF
Un sentiment de
reconnaissance

25

FEMMES PLRF
Quelle mouche a donc
piqué les Thurgoviens ?

27

PROFIL JEUNES
Gegen
Internetzensur

28

RETOUR SUR
L'initiative sur les
maisons de jeux

31

PRÉSIDENTE
Révision du plan
directeur cantonal

À PROPOS

Profil est un journal indépendant lié au Parti libéral-radical fribourgeois (PLRF). Héritier d'une longue tradition éditoriale dans le canton de Fribourg, il est le descendant de *L'Indépendant*, fondé en 1898. Édité par l'Association pour la défense des idées libérales-radical (ADIR), *Profil* paraît quatre fois par année et apporte à ses lecteurs des informations sur la vie du PLRF et de ses élus. Il leur offre des éclairages sur des thèmes de société à la lumière du libéralisme et du progressisme.

IMPRESSUM

RÉDACTION & RÉGIE DES ANNONCES

Case postale 1206, 1701 Fribourg 1
CCP 17 – 228 – 2
profil@plrf.ch

ABONNEMENTS

40.– CHF par année
Pour les abonnements, prière de vous adresser à :
Janine Grandjean, secrétaire de l'ADIR
janine.grandjean@bluewin.ch

IMPRESSION

Glassonprint Bulle
Rue de Vevey 255, 1630 Bulle

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: Valentin Bard
Rédacteur: François de Ræmy
Membres: Yannick Gigandet,
Kilian Deillon, Valentin Sapin,
Arnaud Touron

ÉDITEUR RESPONSABLE

ADIR
Parution 4 éditions par an
Tirage spécial 3 600 exemplaires

NOUVELLE MAQUETTE

PROFIL, FIDÈLE À LUI-MÊME

Après un travail de longue haleine, notre comité de rédaction est fier de vous présenter la nouvelle maquette de *Profil*. Notre journal entend perpétuer la tradition de la presse politique du canton, en faisant la part belle aux débats d'idées et au progressisme et en continuant d'être ancré au plus proche des réalités locales.

Si nous avons osé le changement, c'est parce que cette nouvelle formule nous paraît plus en phase avec l'exercice exigeant de l'engagement politique de milice et s'inscrit dans notre volonté de proposer un contenu plus approfondi. Le lecteur scrupuleux aura noté que nous sommes passés de 9 à 4 éditions par années. Qu'il ne s'inquiète pas ! Le nombre de pages a lui progressé, en passant de 12 à 32 pages. Nous avons par ailleurs profité de l'occasion pour entériner un renouvellement graphique bienvenu. À ce propos, certains s'étonneront que, à l'heure de la Révolution 4.0, *Profil* n'ait toujours pas cédé à la sauce du numérique. C'est un choix assumé, car nous sommes de ceux qui pensent qu'il n'est pas de trop d'incarner l'engagement politique sous la forme d'un objet concret et tangible.

Si *Profil* continue d'être imprimé dans le canton, c'est qu'il est ancré dans un terreau local et que nous le revendiquons. Nous avons bien entendu maintenu les rubriques relatives cantonales, ainsi que la rubrique « Portrait PLR » pour continuer d'offrir une vitrine méritée aux personnes qui s'investissent pour la défense des valeurs qui sont les nôtres.

Pour sa première édition, notre comité de rédaction s'est principalement concentré sur la thématique de l'évolution récente du travail. En effet, le monde semble opérer

une mutation considérable au travers de la révolution technologique et notre relation au travail s'en trouve profondément modifiée. Il est certain que de nombreux métiers disparaîtront, au profit d'autres. L'intelligence artificielle ne semble plus être aujourd'hui l'intrigue invraisemblable d'un film de science-fiction. Quel que soit l'avis des uns ou des autres, personne ne sait vraiment à l'heure actuelle si cette révolution technologique est une alliée ou la rivale de l'homme. En libéraux que nous sommes, nous croyons à l'idée d'assumer ce choix et de ne pas nous contenter de suivre cette marche incertaine.

Heureux hasard, ce premier numéro nous donne l'occasion de saluer l'élection de Didier Castella au Conseil d'État. Désormais, et c'est là une page historique du PLR dans notre canton, le parti possède deux sièges à l'exécutif cantonal. Le dimanche du 25 mars, la liberté et le sens de la responsabilité ont triomphé. Fribourg en avait cruellement besoin. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous espérons vivement que ce nouveau format saura trouver son public et sera en mesure de continuer à servir les idéaux auxquels nous croyons. Bonne lecture !

VALENTIN BARD
Président de l'ADIR

GRISONI-ZAUGG SA

groupe-grisoni.ch

- Routes
- Génie civil
- Bâtiment
- Entreprise générale

PLANIFICATION
 ARCHITECTURE
 OPTIMISATION
 PERMIS
 CONSTRUCTION
 GARANTIE

BAT MANN
Constructeur intégral

TAB MANN
intégral constructeur

Votre outil intégral est en vente exclusive à Bulle, Boudry et Gland, ou sur www.bat-mann.ch



VALENTIN BARD

PRÉSIDENT DE L'ADIR

Membre du comité de rédaction depuis 2015, Valentin Bard en a repris les rênes en 2017. Il a débuté la politique au Conseil général de Romont en 2011, institution qu'il a présidée en 2014. Détenteur d'un Master en droit, il a effectué son stage d'avocat et a été récemment nommé Lieutenant de Préfet de la Glâne.



JOHANNA GAPANY

DÉPUTÉE & CONSEILLÈRE COMMUNALE DE LA VILLE DE BULLE

Après avoir été cheffe de campagne pour le PLR fribourgeois lors des élections nationales (2013-2015) et vice-présidente des Jeunes Libéraux-Radicaux Suisse (2012-2016), elle rejoint l'exécutif bullois en 2016 et devient députée cette même année.



FABIAN KUHN

VIZEPRÄSIDENT DER JUNGFREISINNIGEN FREIBURG

Fabian Kuhn ist wohnhaft in Murten und studiert Wirtschafts- und Rechtswissenschaften an der Universität Freiburg.



YANNICK GIGANDET

MEMBRE DU COMITÉ

Ancien président des Jeunes Libéraux-Radicaux fribourgeois, Yannick Gigandet est membre du comité de rédaction depuis 2014. Après avoir obtenu un Bachelor en économie politique à l'Université de Lausanne, il séjourne actuellement à Taïwan dans le cadre du Master qu'il suit à l'Université de St-Gall.



FRANÇOIS de RÆMY

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Rédacteur responsable de *Profil* depuis 2015, il travaille pour une société de production vidéo spécialisée dans la vulgarisation scientifique et les liens qui unissent la communauté académique à la cité.



ANTOINETTE de WECK

DÉPUTÉE & CONSEILLÈRE COMMUNALE DE LA VILLE DE FRIBOURG

Figure marquante du PLRF, Antoinette de Weck accède à la Constituante en 2001, l'année où elle est élue au Conseil Général de la Ville de Fribourg. En 2006, elle est élue députée au Grand Conseil fribourgeois. Elle a présidé le Conseil de la magistrature jusqu'en 2011. Depuis cette même année, elle est membre du Conseil communal de la Ville de Fribourg.

A close-up, profile view of a man wearing a yellow hard hat. He is looking to the right with a thoughtful expression, his hand resting near his chin. The background is dark and out of focus.

LE TRAVAIL, ET DEMAIN ?

Le travail, comme souvent dans l'histoire, change. Et comme à chaque grand changement, notre société doit s'adapter. Plusieurs scénarios s'esquissent et nos regards oscillent entre le fantôme d'une productivité démultipliée et les prévisions cataclysmiques qui annoncent la fin pure et simple du travail. Dans ce dossier, nous proposons quelques pistes de réflexion au sujet de cette métamorphose qui fait et fera le travail d'aujourd'hui et de demain.

ÉCLAIRAGE

UNE RÉVOLUTION, VRAIMENT ?

Dans le sillage des grandes révolutions techniques qui ont jalonné l'histoire depuis le XIX^e siècle, la quatrième révolution industrielle bouscule notre rapport au travail. Mais quelles en sont les caractéristiques principales ? En quoi consiste-t-elle exactement ?

Après les révolutions mécaniques, électriques et automatiques, voici qu'advient une révolution aux contours encore mal définis. Une révolution qui nous prend presque par surprise, tant les domaines qu'elle bouleverse sont nombreux et tant la rapidité avec laquelle elle déploie ses effets est grande.

UNE RÉVOLUTION DE L'INTELLIGENCE ?

Certains affirment que la révolution 4.0 sera en premier lieu celle de l'intelligence. Intelligence artificielle d'abord, parce qu'elle implique le déploiement d'outils informatiques conjuguant les ressources de ce qu'on appelle le *big data* et le *machine learning*, soit la faculté des machines à apprendre et à appréhender de plus en plus efficacement ce qui leur est demandé. La machine devient ici le prolongement de l'homme et elle multiplie ses capacités.

En traitant des quantités gigantesques de données binaires, la machine est capable de générer des analyses précises en temps réel et peut ainsi optimiser la production. Elle rationalise et met en relation l'ensemble des acteurs qui participent à la création d'un bien matériel.

Intelligence humaine ensuite, parce qu'en confiant aux machines les tâches les plus ingrates et les plus répétitives, elle permet à l'humain de se recentrer sur lui-même, de se consacrer davantage aux interactions sociales, à l'individualisation des services et à des travaux impliquant davantage l'éducation, la culture, la science.

UNE RÉVOLUTION MANAGÉRIALE ?

Les frontières séparant les rôles sociaux deviendront plus poreuses et on assistera à une hybridation croissante des statuts.

Il faudra inventer de nouveaux modes de solidarité sociale, mais aussi des nouvelles façons de travailler ensemble. La verticalité de l'ordre hiérarchique se fragmentera au profit d'une collaboration plus organique.

À ce propos, dans un rapport publié par l'OIT¹, on peut lire que : « [...], le travail, qui est déjà collaboratif, sera appelé à l'être encore davantage. Le *crowdsourcing* constituera l'une des modalités les plus répandues d'exercice du travail, laissant une place centrale à la coproduction. Celle-ci ne sera plus réalisée principalement au sein de grandes organisations hiérarchisées, mais au sein de plates-formes créatrices de valeur. L'unité de lieu et de temps qui caractérisaient auparavant le travail est en voie de disparition : celui-ci ne sera désormais plus localisé dans un temps et

Profil

1^{RE} RÉVOLUTION

– Fin du XVIII^e siècle –



MÉCANISATION

Développement des productions mécaniques alimentées par l'eau et la vapeur.

2^E RÉVOLUTION

– Début du XX^e siècle –



ÉLECTRIFICATION

Début de la production de masse grâce à la division du travail, au fordisme et au recours à l'électricité.

3^E RÉVOLUTION

– Début des années 1970 –



AUTOMATISATION

Introduction des technologies de l'information et de l'électronique permettant l'automatisation de la production.

4^E RÉVOLUTION

– Début du XXI^e siècle –



NUMÉRISATION

Système de production reposant sur les algorithmes informatiques, l'intelligence artificielle et les big data.

un lieu déterminés. Il y aura de moins en moins de différence entre travail et non travail, vie professionnelle et vie privée. »

UNE RÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ?

La révolution 4.0 s'inscrit aussi et surtout dans la nouvelle logique d'un marché en pleine mutation. Parmi ses nombreuses promesses figure celle qui consistera bientôt à faire de chaque consommateur un client unique. Un client à qui les opérateurs du marché proposeront des produits sur mesure, presque des pièces uniques, parfaitement adaptées à ses besoins. On rêve déjà de s'affranchir de la consommation de masse ultra standardisée pour en revenir à la production de petite série telle qu'elle se pratiquait jusqu'au début du XX^e siècle. Dans cette configuration, consommateurs et intermédiaires (transporteur, grossistes, etc.) deviendront partie prenante du processus de production, car l'on imagine déjà — à l'image de ce qui se fait depuis de

nombreuses années avec les meubles en kit — de les faire participer à certaines étapes de la production, comme l'assemblage ou la fabrication de certaines pièces via des outils dédiés, telles les imprimantes 3D.

QUELS SCÉNARIOS POUR L'EMPLOI ?

Pour l'emploi, plusieurs scénarios ont été envisagés, du plus pessimiste au plus optimiste. Des travaux publiés en 2013 par deux chercheurs de l'Université d'Oxford ont dressé un tableau des conséquences de ces transformations. Leur verdict prédisait que 47 % des emplois américains étaient menacés par la numérisation. Depuis, on tempère le propos et l'on admet que la destruction de l'emploi par la machine n'a pas encore eu lieu. Les scénarios laissent à penser qu'environ 5 à 10 % des emplois traditionnels sont appelés à disparaître dans un futur proche.

De fait, la crainte de la destruction du travail a accompagné l'histoire de toutes les révolutions techniques. Or, on constate

que l'emploi ne disparaît pas : il change, mute, évolue. Dans ce contexte, on peut parier, sans prendre trop de risque, que les emplois pénibles et répétitifs finiront par disparaître. Pourra-t-on s'en plaindre ? À l'inverse, on constate que beaucoup d'emplois qui ont été mis à mort par les précédentes révolutions — notamment dans les domaines de l'artisanat, du savoir-faire, de l'art ou du service — seront peut-être appelés à renaître. La révolution 4.0, si elle est bien menée, pourrait donc participer aussi à la résurgence de savoir-faire et de compétences que l'on pensait, hier encore, condamnés.

¹ Dominique MÉDA : « L'avenir du travail : sens et valeur du travail en Europe » in Document de recherche de l'OIT, n° 18, novembre 2016. Disponible en ligne.

« PARTI PRIS »

POUR UNE RÉVOLUTION DE LA RAISON

Le travail nous fait exister, tout autant qu'il nous aliène. Le travail nous rapporte, tout autant qu'il nous coûte. Le travail est bien assis sur nos vies, à cheval entre notre besoin d'être et celui d'avoir. Nous entretenons avec lui cette relation ambiguë, faite de dévotion, d'angoisse, de fierté, de détestation et d'ambition. Le travail, c'est la nécessité d'avoir une fonction, de savoir à quoi l'on sert, de déterminer la place que nous occupons dans le monde.

Alors, au vu des changements qui s'annoncent, comment ne pas avoir peur du travail de demain ? Comment ne pas perdre pied ? La question n'est pas de savoir si la machine prendra le pouvoir ou non, car la machine répond, et pour longtemps encore, d'une programmation humaine. La machine n'est que le bras armé d'une évolution qui cherche à accroître son ampleur. La question est de savoir si nous sommes prêts à

assumer la nécessité de l'éthique et de la responsabilité que cette évolution requiert. Car, la révolution coûtera cher, et il se pourrait bien qu'elle ne soit pas accessible à tout le monde. Avec elle, le fossé des inégalités pourrait bien grandir jusqu'à devenir infranchissable. Or, si la révolution 4.0 se révélait à deux vitesses, alors elle aboutirait à asseoir définitivement la crise qui compromet notre foi dans le progrès. Aussi, si nous sommes les libéraux et les progressistes que nous pensons, il est de notre devoir de veiller à ce que les puissances nébuleuses d'un capitalisme livré à lui-même ne confisquent pas l'espace démocratique et n'aliènent pas notre avenir. Faisons en sorte que la liberté du marché d'aujourd'hui ne devienne pas la vaste prison à ciel ouvert de demain. Oui, la révolution 4.0 est une révolution en trompe-l'œil : rien, en fait, n'est gratuit. Tout se paie. Mais à quel prix ? Et pour qui ?

La mort du travail conventionnel, de sa pénibilité et de ses contraintes laissera également un grand vide. À l'heure où les idéologies du dépassement de soi et de la performance tendent à faire de nos vies quotidiennes des compétitions — et ce jusque dans nos loisirs

—, on pourra se demander comment nous occuperons l'espace laissé vacant par le travail et ses sacrifices. L'empire du vide nous tend les bras, et ça n'est certainement pas la frénésie communicationnelle des réseaux sociaux ni le matérialisme forcené qui le combleront. Le travail ne donne jamais plus de sens à nos vies que lorsqu'il ne produit en apparence presque rien, mais beaucoup en fait, c'est-à-dire lorsqu'il bâtit l'estime de soi et le bien commun. Il nous faudra donc avoir le courage d'interroger le pourquoi de cette révolution et les raisons profondes qui la motivent.

Enfin, dernier aspect, particulièrement fondamental, la révolution qui nous attend — qui parfois semble déjà celle de la dernière chance — doit nous guider sur le chemin de la tempérance. Elle doit entériner la fin des gaspillages absurdes et nous faire repenser la place de la matérialité. Elle doit nous engager sur la voie d'une croissance de l'immatériel et de l'intelligence, laquelle sera la seule à pouvoir refaire de notre temps le sillon d'une prospérité saine, modeste, humaine et naturelle.

FRANÇOIS de RÆMY

ENTRETIEN

LA SUISSE À L'ÉPREUVE DU TRAVAIL 4.0

Quels sont les défis posés par la numérisation croissante de notre monde ? Comment le patronat et les syndicats vont-ils négocier cette mutation progressive du travail ? Pour évoquer des pistes de réflexion, nous avons rencontré Marco Taddei, responsable pour la Suisse romande de l'Union patronale suisse.

Quelles sont les grandes tendances dans l'évolution du marché du travail lors des dernières décennies ?

Lorsqu'on analyse les chiffres des deux dernières décennies compilés par le SECO et l'Union patronale suisse, on constate qu'on assiste en Suisse, comme partout dans le monde, à un genre de révolution lente et silencieuse. Cette révolution est caractérisée par deux tendances principales. La première, c'est la progression du secteur tertiaire au détriment du secteur secondaire. En effet, lors des vingt-cinq dernières années, il s'est créé dans notre pays environ 1,1 million de nouveaux emplois dans le secteur des services, tandis que l'industrie en a vu disparaître quelque 140 000. Ce constat ne surprend de fait personne. Le nombre d'emplois hautement qualifiés s'accroît aux dépens des emplois moins qualifiés, par exemple dans les secteurs de l'informatique, du conseil aux entreprises, de la recherche et développement et des domaines académiques. À l'inverse, les emplois proposant des tâches routinières et répétitives tendent à disparaître dans de nombreux secteurs, par exemple dans les domaines des emplois de bureau, des employés de réception, des téléphonistes ou encore de la comptabilité.

La seconde tendance, un peu plus surprenante, concerne l'essor d'emplois relativement peu qualifiés, mais qui présentent la caractéristique d'un haut degré d'interactions sociales. Il s'agit de métiers para-atypiques offrant une importante plus-value humaine et qui sont difficilement automatisables, dans les domaines de la formation

et de la santé, à l'image du travail de l'infirmière ou celui de l'enseignant.

L'essence même du travail est-elle en train de se métamorphoser ?

En effet, depuis quelques années, on assiste à l'apparition de nouvelles formes de travail que l'on peut qualifier « d'atypique », par opposition au travail traditionnel dit « typique ». Si l'on se base sur la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le travail typique est caractérisé par un contrat à durée indéterminée, le plein temps, des horaires fixes et un employeur unique. C'est encore la forme de travail la plus répandue en Suisse — il représente à peu près 90 % des emplois. À l'inverse, le travail atypique a pour critère d'être temporaire, sur appel, à temps partiel ou encore intérimaire. Il a aussi pour spécificité de la multiactivité. Même s'il s'agit encore d'une forme de travail encore largement minoritaire, on remarque une tendance à la hausse. Entre 1991 et 2016, cette forme d'engagement professionnel est en effet passée de 4,1 à 7,8 % — ce qui indique qu'on a affaire à une transformation discrète, mais profonde du marché du travail.

Enfin, on a un peu le sentiment que les figures futures de l'entrepreneur, de

l'indépendant et du salarié sont appelées à se confondre. Le travailleur de demain sera-t-il un peu des trois ?

Oui, le marché tend à confondre ces catégories en devenant de plus en plus fluide. On assiste de fait à un fractionnement des activités et des carrières. Ma génération n'a pas connu cette réalité, mais la nouvelle génération, elle, semble prête et suffisamment flexible pour endosser ces étiquettes multiples et accepter cette conception « atypique » du travail. Cela impliquera ainsi qu'une même personne aura simultanément plusieurs statuts au niveau professionnel.



« L'IDÉE POUR NOUS, C'EST D'ENDOSSER UN RÔLE PROACTIF [...]. UNE MANIÈRE DE DIRE QUE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE PEUT ÊTRE UNE SOURCE D'OPPORTUNITÉS SI NOUS SOMMES CAPABLES DE L'ACCOMPAGNER AVEC DES MESURES CONCRÈTES ET PRAGMATIQUES. »

Cette évolution discrète, mais continue, est très largement liée au développement de ce que l'on appelle l'économie numérique. Comment percevez-vous ses effets ?

Nous n'en sommes qu'au début d'un processus de transformation profond qui n'a pas encore déployé tous ses effets. À l'Union patronale suisse — qui regroupe près de 90 secteurs d'activité —, nous sommes les témoins privilégiés de cette mutation qui affecte la nature même du travail. Notre société et nos entreprises passent progressivement d'un mode de travail qui était hiérarchisé verticalement à une variante plus horizontale, au travers du déploiement de plateformes et de l'essor du travail collaboratif. La tendance générale est d'aller plutôt vers l'atypique plutôt que le typique. Cela se voit aussi avec l'augmentation croissante des « travailleurs numériques », comme on les appelle, qui exercent des activités irrégulières, temporaires et occasionnelles. Cette transformation bouscule le salariat traditionnel tel qu'on l'a connu jusqu'à maintenant.

Même si nous ne disposons pas encore de chiffres précis pour la Suisse, nous pouvons nous baser sur des observations qui ont été faites aux États-Unis et en Allemagne et qui indiquent que cette tendance, si elle n'est encore que marginale et s'exprime en termes de petit pourcentage, ne cesse d'augmenter.

Un autre aspect qui me paraît important de relever concerne l'appréhension collective que génère la numérisation. Les gros titres de certains journaux ont repris les

chiffres d'une étude publiée par l'Université d'Oxford qui affirmait que 40 à 50 % des emplois allaient disparaître à l'avenir. Forcément, cela génère un climat anxieux et attise la peur de l'inconnu. Cela dit, l'OCDE a entre-temps corrigé le tir en ramenant ce chiffre aux alentours des 10 %. Dans ce contexte, ce qui me paraît important de dire en tant qu'employeur, c'est que, certes, c'est inévitable, il y aura des suppressions d'emplois, mais en même temps — et c'est fort heureux —, comme lors de toutes transformations techniques, il y aura aussi et surtout de la création d'emplois. On se rappellera à cet égard de la « destruction créatrice », le fameux principe développé par Joseph Schumpeter.

Comment se profile l'Union patronale suisse sur ces questions ?

La première chose à dire, c'est que nous ne restons pas les bras croisés. Nous avons confié le mandat à la Fondation CH2048 et aux experts de l'Institut Polynomics de se pencher sur cette problématique. Nous travaillons avec eux main dans la main depuis plus d'une année. Nous avons procédé à une analyse assez fine au niveau de chaque secteur, avec des scénarios favorables ou défavorables par branche. L'idée pour l'Union patronale suisse, c'est d'endosser un rôle proactif et d'être capable d'accompagner ce processus en essayant de minimiser les risques pour ceux qui sont les plus exposés. Une manière de dire que la numérisation peut aussi être une source d'opportunités, à condition de l'accompagner de mesures concrètes et pragmatiques.

Quid des défis engendrés par la numérisation ?

Le premier défi majeur qui nous attend, c'est celui de la formation. Nous savons en effet que, désormais, la formation initiale que nous avons reçue lorsque nous étions jeunes ne suffit plus. Il faut donc que nous mettions en place un système de formation continue tout au long de la vie. Cette idée d'état de formation permanente présente des avantages. En effet, on

LA « DESTRUCTION CRÉATRICE » SELON JOSEPH SCHUMPETER

La « destruction créatrice » désigne le processus de mutation des économies résultant du progrès technique. Elle se traduit par un mouvement simultané de destruction des activités désuètes et inadaptées et d'une création de nouvelles activités économiques.

Cette notion a été popularisée par l'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1883 - 1950) dans son livre *Capitalisme, Socialisme et Démocratie* publié aux États-Unis en 1942. Pour Joseph Schumpeter, l'innovation portée par les entreprises est la force motrice de la croissance économique sur le long terme. On associe donc ce concept à une vision positive du progrès technique.



MARCO TADDEI

RESPONSABLE ROMAND DE L'UNION PATRONALE SUISSE

Licencié en Sciences politiques et détenteur d'un DES en études européennes, Marco Taddei est aussi responsable du secteur Politique patronale internationale à l'UPS.

parle beaucoup en Suisse du problème de chômage des seniors. Or, il n'y a pas d'âge pour apprendre. Penser qu'on ne peut se former que jusqu'à 30 ou jusqu'à 40 ans est une idée fautive. Une révolution doit se faire dans les têtes des employeurs: pour faire face à l'innovation, les hommes et les femmes devront en réalité avoir l'opportunité de se former jusqu'à l'âge de la retraite.

En termes de formation justement, on dit souvent que la Suisse a une longueur d'avance. Mais est-ce vraiment le cas?

On le sait, notre système de formation est l'un des principaux atouts de notre pays, que ce soit nos filières académiques ou celles de la formation duale. Les nombreuses délégations qui viennent de l'étranger pour s'en inspirer en témoignent. Cela dit, notre système a aussi besoin d'évoluer et d'être modernisé. Comme je l'ai dit, un véritable changement de paradigme doit s'opérer en comprenant que nous ne cesserons désormais jamais de devoir nous former au cours de notre vie. Mais les choses se profilent bien, nous participons au programme stratégique du Conseil fédéral « Vision 2030 de la formation professionnelle » qui réfléchit notamment à la question de la formation à l'ère numérique. Des groupes de travail ont été lancés et un processus de consultation sera bientôt mis en place pour accompagner cette modernisation.

Vous parlez de la Suisse et de ses atouts. Au niveau légal, qu'en est-il? La loi sur le travail est-elle adaptée pour faire face à ces changements?

En préambule, je rappelle que notre État fédéral dispose d'une loi un peu vieillotte qui date de 1964! C'était une autre époque, c'était l'ère industrielle et il paraît indispensable d'optimiser ce cadre légal pour qu'il soit conforme aux nouvelles exigences d'un marché du travail qui est de plus en plus orienté vers le tertiaire. Il faut absolument que nous trouvions un juste équilibre, très suisse, entre

flexibilité et sécurité. Nous devons nous appuyer sur notre savoir-faire en matière de compromis pour maintenir la compétitivité tout en continuant à garantir la sécurité de l'emploi et des travailleurs.

L'exemple qui nous occupe ces temps concerne l'enregistrement du temps de travail. Il y a à ce sujet de grands débats au Parlement. La réforme envisagée ne s'applique qu'aux cadres, soit environ 25 % des travailleurs. À l'Union patronale suisse, nous sommes naturellement favorables à un assouplissement, tandis que les syndicats s'y opposent. Le combat s'annonce âpre.

À propos des syndicats, comment envisagez-vous l'évolution du rapport que vous entretenez avec eux?

C'est là le troisième défi auquel nous sommes confrontés, qui est celui du dialogue social au sens large. Cette capacité de dialogue est une des autres forces de la Suisse, grâce en particulier aux systèmes des conventions collectives. À l'ère du numérique, nous sommes d'avis qu'il faut le maintenir, voire le renforcer. Il convient de trouver des solutions sur-mesure et adaptées aux besoins de chaque branche. Cette approche doit être absolument privilégiée par rapport à ce que l'on appelle la « contrainte de la loi ». Grâce à un partenariat social fort et renouvelé — une valeur à laquelle je crois personnellement beaucoup —, nous serons capables de nous adapter aux changements de façon rapide et pragmatique.

« IL FAUT QUE NOUS TROUVIONS UN JUSTE ÉQUILIBRE, TRÈS SUISSE, ENTRE FLEXIBILITÉ ET SÉCURITÉ [...] POUR ENTREtenir LA COMPÉTITIVITÉ, TOUT EN CONTINUANT DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI ET DES TRAVAILLEURS. »

Comment comptez-vous maintenir ce partenariat social, alors qu'avec la numérisation, on assiste à un éclatement du statut du travailleur et à un accroissement du nombre d'indépendants. En tant qu'employeurs, quels seront vos interlocuteurs de demain ?

Les chiffres montrent que le secteur tertiaire est par définition moins syndiqué que les secteurs industriels traditionnels. Je le dis de manière neutre, mais le taux de syndicalisation est de plus en plus bas aujourd'hui en Suisse. En tant qu'associations patronales — si vous prenez les trois institutions faitières que sont économie-suisse, l'USAM et nous —, nous représentons 90 % des patrons et des employeurs. Nous sommes donc des interlocuteurs représentatifs. Or, nous faisons face à des syndicats de plus en plus faibles, ce qui pose un problème. En effet, dans l'intérêt d'un partenariat social constructif, il faut que nous puissions discuter avec des partenaires représentatifs et légitimes.

Il reste encore à savoir comment se comporteront à l'avenir les travailleurs numériques, à l'image des fameux chauffeurs Uber. Se considéreront-ils comme des employés ? Comme des indépendants ? Auront-ils le réflexe pour défendre leurs intérêts de créer une association d'indépendants ? Iront-ils du côté des syndicats ? Viendront-ils chez nous ? C'est encore une question ouverte. Il est aussi dans l'intérêt des syndicats de trouver des solutions pour que ce dialogue existant soit maintenu.

Dans la continuité de la question précédente, comment pourrait évoluer à l'avenir la protection sociale en Suisse ?

Reprenons l'exemple de notre travailleur numérique, le chauffeur Uber: on peut à nouveau se demander s'il s'agit d'un indépendant ou d'un salarié. À vrai dire, à l'heure actuelle, les avis de droit divergent fondamentalement sur la question. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle génération de travailleurs doit pouvoir bénéficier d'une couverture sociale. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment des solutions hybrides. Quoi qu'il en soit, nous voyons que tous les défis que pose la révolution numérique sont liés et transversaux. Pour parvenir à avancer, il faut que nous le fassions ensemble. À l'Union patronale suisse, si nous avons bien entendu des revendications, nous sommes néanmoins prêts à le faire dans le cadre du partenariat social,

pour parvenir à trouver des solutions cohérentes qui embrassent toutes les facettes de cette évolution majeure de notre société.

Dans le paysage mouvant de cette révolution en marche, le salarié — fort de ses besoins d'autonomie et d'évolution — sera moins dépendant de l'entreprise et donc susceptible de s'en défaire plus facilement.

Comment l'entreprise compte-t-elle à l'avenir fidéliser ses employés ?

La fidélisation des employés sera en effet bientôt un défi majeur pour les entreprises. Les nouvelles générations sont très connectées, autonomes et revendiquent une forme d'indépendance. Dans le contexte général d'aujourd'hui, qui est celui d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, c'est évidemment une question qui nous interpelle et dont nous sommes parfaitement conscients. Cela dit, nous considérons cet aspect comme un élément positif, car le profil de cette jeunesse mobile, réactive et riche d'expériences multiples peut apporter une vraie plus-value aux entreprises.

Et que vous inspire le spectre de la dématérialisation du travail et de sa délocalisation ?

À bien y regarder, c'est déjà une réalité, et ce depuis longtemps. Dans le secteur du textile et de certains services comme les call centers, on a vu que cela fait de nombreuses années que des activités ont été délocalisées. L'un des effets paradoxaux de la numérisation, c'est que, si la machine est susceptible de remplacer l'être humain, on n'aura peut-être plus besoin de les délocaliser en Inde ou ailleurs. Pour savoir si cela sera effectivement positif ou non pour notre économie, il faudra toutefois attendre quelques années. Mais je crois que la numérisation pourrait offrir la chance de nombreuses relocalisations en Suisse.

Pour conclure, qu'en est-il de la prise de conscience de cette mutation du marché du travail au niveau politique ?

J'ai le sentiment que le monde politique suisse est très conscient des enjeux liés à la

« L'UN DES EFFETS PARADOXAUX DE LA NUMÉRISATION, C'EST QUE, SI LA MACHINE EST SUSCEPTIBLE DE REMPLACER L'ÊTRE HUMAIN, ON N'AURA PEUT-ÊTRE À L'AVENIR PLUS BESOIN DE DÉLOCALISER EN INDE OU AILLEURS. »

révolution numérique. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons des interlocuteurs crédibles au niveau national. Le Conseil fédéral a commandité plusieurs rapports et, pour les avoir lus, je peux dire qu'ils sont d'un bon niveau.

Au niveau des partis, là aussi nous pouvons compter sur des interventions de qualité au Parlement. Le PLR est très actif à Berne de ce point de vue, notamment grâce à des personnalités comme Philippe Nantermod, Fathi Derder et d'autres. Cette implication de la classe politique est une bonne chose, car il est dans l'intérêt et des politiques et de l'économie de s'intéresser attentivement à cette évolution vaste et complexe.

ENTRETIEN

LE TRAVAIL, L'AVENIR & LE DROIT

L'évolution du marché du travail et de ses pratiques vient bousculer le droit. Quelles ressources ce dernier peut-il exploiter pour faire face à cette remise en question globale de ses principes ? Éléments de réponse avec Aurélien Witzig, chargé d'enseignement en droit aux Universités de Genève et de Neuchâtel



On annonce la mort du système fordiste et l'avènement d'une nouvelle ère pour le travail et de l'appareil juridique qui lui est associé.

Nous assistons en effet à la disparition du modèle qui a été généralisé après la Seconde Guerre mondiale et qui était caractérisé par un lieu et un temps communs du travail. L'usage de plus en plus massif au travail de l'ordinateur, du téléphone portable, de la robotique et des algorithmes et les data ainsi que l'ensemble des systèmes d'intermédiation ont changé la donne. On peut travailler désormais dans des lieux où l'on ne travaillait pas avant, que ce soit chez soi avec le télétravail ou en déplacement, et ce à des moments différents.

Cela dit, tout n'est pas complètement nouveau, car on assiste paradoxalement à une résurgence de pratiques ayant déjà existé au XIX^e siècle, comme le travail à la pièce ou le travail à domicile qui était pratiqué par de nombreuses femmes. Même si l'on peut considérer que ces changements sont marginaux considérant le faible nombre de personnes qu'ils concernent, le droit se trouve encore dans une phase d'interrogation, une situation de transition passionnante qui consiste à nous demander pour quels régimes juridiques nous allons opter. Et cette question, à l'heure actuelle, concerne non seulement les juristes, mais aussi et surtout les politiques, car il s'agit avant tout d'un choix de société.

On a coutume de dire que le droit a toujours un temps de retard ? Est-ce vrai ?

Oui et non. Oui, parce que les critères qui définissaient clairement le cadre du droit sont remis en question, et non, car s'il est vrai que le droit est déstabilisé, il n'est pas complètement dépourvu de ressources pour appréhender ces changements. En effet, si l'on se fie à l'histoire, on constate que le droit a déjà été confronté par le passé à des formes de travail différentes et l'on doit exploiter ces ressources historiques. Beaucoup de réflexions qui nous occupent actuellement — notamment sur la question de la dépendance économique — ont de fait déjà été menées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, et elles sont susceptibles de nous éclairer aujourd'hui.

Est-ce à dire que rien n'est à inventer alors ?

Non, je ne dirais pas cela, mais je pense qu'avant même d'en arriver à une volonté de reformulation du droit, nous devons passer par une phase de concertation et de débat politique. Comme je l'ai dit, l'enjeu consiste à décider du régime juridique pour lequel nous souhaitons opter et, plus largement, à nous demander dans quel type de société nous voulons vivre. L'une des questions fondamentales du droit du travail, c'est de savoir quels sont ceux que l'on doit protéger plus que les autres, et même si on doit le faire. Plusieurs systèmes existent : soit l'on décide de soumettre tout le monde aux mêmes règles de manière unilatérale, quel que soit le domaine d'activité ; soit l'on décide de ne protéger que

ceux qui sont les plus exposés, selon des régimes différenciés ; soit, enfin, l'on peut choisir de n'imposer aucune règle dans aucun domaine.

Cette dernière option, c'est-à-dire la dérégulation totale du travail, a-t-elle déjà été tentée ?

Oui, le choix d'un libéralisme absolu a déjà été expérimenté par le passé, à la fin du XVIII^e siècle un peu partout en Europe. Avec la mort du système des corporations survenu dans le sillage de la Révolution française, nous sommes passés par une étape où les réglementations ont été temporairement abolies en matière de travail. Le quasi seul dispositif juridique subsistant était le contrat de travail, supposément contracté entre des individus libres et égaux. Mais, à partir des années 1810, la Suisse a fait marche arrière et a été l'un des premiers pays en Europe à réinstaurer une réglementation du travail plus stricte. On a, par exemple, limité le travail des enfants, on a réglementé le travail de nuit et on a contraint les entreprises à installer des dispositifs contre les incendies, notamment dans les filatures de coton qui y étaient très exposées.

Selon vous, avec l'évolution récente du travail et du marché, quelles options s'offrent à nous ?

L'une des options que je trouve intéressantes consisterait à d'abord à établir un socle de règles communes et universelles, inscrit sur la base des droits fondamentaux, et de décliner ce socle pour l'adapter aux spécificités de chaque secteur. Cela permettrait de sortir de la logique qui prévaut depuis la fin du XVIII^e siècle et qui veut que tous les travaux se valent. Cette logique d'un travail universel qui serait le même pour tous est à mettre en relation avec l'instauration à cette époque du mètre comme unité de mesure universelle. Or, aujourd'hui plus que jamais, l'on se rend bien compte qu'un travail ne vaut pas pour un autre, et donc que le droit doit s'adapter aux spécificités de chaque type de travail. En maintenant un socle de droits fondamentaux valables pour tous, susceptible de garantir aussi les bases d'une société solidaire, et en le conjuguant aux particularités de chaque branche, on parviendrait à mon sens à un système équilibré. Pour parvenir à cet équilibre, il existe divers outils anciens qui ont fait leurs preuves en Suisse. La convention collective est par exemple l'un d'eux.

On assiste à une dématérialisation du travail, comment est-ce que le droit, qui est censé encore être établi sur un référent national, envisage-t-il de faire face à cette réalité ?

C'est un phénomène qui existe depuis longtemps, par exemple dans le domaine du textile. La ressource principale dont nous disposons pour faire face à cette question est le droit international. Ce dernier consiste à appliquer des règles semblables dans tous les pays. Il existe des institutions qui sont en charge de cet aspect du droit, à l'image de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont le siège est à Genève et qui va fêter ses cent ans d'existence en 2019. Je rappelle à ce propos que l'OIT a été fondée juste après la Première Guerre mondiale, au travers d'une section particulière du *Traité de Versailles*. À cette époque, s'il l'on avait inscrit le travail dans le traité qui a mis fin à la guerre, c'est parce qu'on avait dans l'idée qu'il ne pouvait pas y avoir de paix durable sans justice sociale. Ce lien entre paix mondiale et justice sociale a d'ailleurs été réaffirmé en 1944 dans la *Déclaration de Philadelphie*. En dehors de ces déclarations et organes, il existe de nombreuses conventions internationales qui réglementent le travail. On constate donc que la volonté de faire valoir un droit du travail international n'est pas neuve. Cela dit, il est évident qu'il est bien plus difficile de mettre en œuvre le droit international par rapport au droit national. L'actualité récente, si l'on prend l'exemple de Donald Trump, nous le démontre bien.

Donc, a priori, on ne pourra jamais exclure qu'une entreprise ait la tentation de s'affranchir de certaines règles en se réfugiant dans des endroits où le droit est plus souple, voire absent ?

La tentation d'en avoir plus que les autres et de se servir des autres fera toujours partie du jeu. Le droit doit nous servir de guide et doit s'employer à faire en sorte de limiter ce type de tentation. Cela dit, la question est aussi entre les mains du politique. Libre à nous de refuser ou de surtaxer les produits qui proviennent de contrées où les normes fondamentales du droit du travail ne sont pas respectées. En tant que consommateurs, nous avons aussi le choix d'endosser



AURÉLIEN WITZIG

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT EN DROIT AUX UNIVERSITÉS DE GENÈVE & DE NEUCHÂTEL

Auteur de plusieurs ouvrages et articles, Aurélien Witzig intervient régulièrement auprès de plusieurs institutions, dans le cadre de cours et de conférences à destination de publics variés. Il est actuellement avocat collaborateur dans une étude d'avocat à Genève.

un comportement éthique. Idem pour les entreprises auxquelles ce choix appartient.

On sait que certains métiers sont particulièrement exposés à la numérisation. Les métiers du droit en feront-ils partie ?

Pour certains aspects des professions du droit, oui clairement. Cela se fait d'ailleurs déjà : de très grandes études d'avocats ont mis en place des systèmes numériques comprenant des modèles de contrat pré-établis liés à des questionnaires automatisés. À ce propos, je rappelle que le mot *avocat*, étymologiquement parlant, signifie « appelé » et est donc lié à l'usage de la parole. Cette dimension proprement humaine du droit ne pourrait pas être accomplie par une machine. On retrouve la même problématique dans le domaine de la traduction. Malgré les progrès fulgurants dans le domaine, on n'est toujours pas parvenu à un résultat satisfaisant. Parce que la traduction, tout comme le droit, implique une notion subtile qui est celle de l'interprétation.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
FRANÇOIS de RÆMY

DIGITALISATION: À CHACUN SA RÉVOLUTION

Il ne se passe plus un jour sans que l'on parle de « digitalisation », de « numérisation » ou encore de « robotisation » et de « 4.0 ». Derrière ces termes à la mode, quelles perspectives pour nos emplois ? Petit tour de quelques enjeux politiques futurs liés aux évolutions technologiques et à leur impact sur le travail.



Le développement fulgurant de l'économie numérique a débuté avec l'invention d'Internet, puis des objets connectés. Prenez un simple robinet, qui s'apparente à un produit industriel mécanique... aujourd'hui, il peut se voir ajouter des fonctionnalités digitales pour être contrôlé à distance ou communiquer et interagir avec son environnement, voire collecter des données. Si ces produits connectés et sophistiqués engendrent un gain de productivité, ils posent aussi de nombreuses questions. D'abord sur la transformation des conditions de travail, mais aussi sur la création de nouveaux métiers, car n'oublions pas qu'ils sont eux-mêmes source de travail, aussi bien pour les produire que pour les faire fonctionner ou les entretenir.

L'évolution que nous vivons est naturellement l'objet de craintes : celle de perdre son emploi, de voir le monde se déshumaniser au profit de machines, ou de voir les relations humaines se virtualiser. Faut-il combattre la digitalisation ? L'interdire pour tenter de freiner le progrès sous prétexte que c'était mieux avant ? Non, bien au contraire ! Ce serait d'ailleurs un effort vain, inutile et insensé puisque nous mènerions un combat contre notre propre demande. À travers nos exigences de plus en plus pointues, nous

forçons le monde industriel à s'adapter pour proposer une offre toujours plus rapide, flexible, et dont la qualité est irréprochable.

Le fait de le demander ne fait toutefois pas de nous des êtres prêts à accepter le changement. Alors sommes-nous les premiers à vivre une telle évolution ? Chaque grande invention technologique a engendré exactement les mêmes réactions et craintes que celles exprimées à ce jour. Sur ce point, la digitalisation n'est pas différente de la machine à vapeur, de la mécanisation, de l'électricité ou encore de la machine à écrire, puis de l'ordinateur et de l'e-mail. Et si certains métiers tendent à disparaître, il faut rappeler que ce n'est ni instantané ni absolu. Il existe encore aujourd'hui des cordonniers et des artisans du cuir. L'enjeu pour les emplois se situe au niveau des mesures d'accompagnement et de la formation : notre

assurance chômage prévoit déjà le financement de formations pour permettre des reconversions professionnelles et l'école évolue constamment. Le défi réside dans la capacité de notre école à apprendre aux jeunes à apprendre. Les programmes clé en main n'ont plus leur place dans une société qui voit chaque jour de nouveaux métiers et de nouveaux outils apparaître sur le marché. Si la vitesse d'évolution peut surprendre, cette évolution ne diffère pas des autres plus grandes innovations et nous pouvons y retrouver les mêmes caractéristiques : elles étaient totalement imprévisibles et créent une rupture avec les technologies plus anciennes. Mais l'Histoire nous rappelle deux choses : d'une part, les innovations majeures ont surtout toujours contribué à renforcer l'économie, l'emploi et à améliorer les conditions de travail. D'autre part, seul ce qui n'évolue pas tend à disparaître. À nous, dès lors, de nous approprier ces changements aussi bien que l'ont fait les générations passées pour permettre aux générations futures de, elles-aussi, vivre leur révolution industrielle, pour relever leurs propres défis.

JOHANNA GAPANY

Députée et Conseillère communale

PORTRAIT PLR

JÉRÉMIE BRUNSCHWIG

Jérémy Brunschwig, un Bullois de 28 ans, est aux rênes du PLR Bulle – La Tour de Trême depuis un an. *Profil* l'a rencontré pour faire le point sur son année de présidence et discuter des défis à venir. Entretien avec un passionné de politique.

Profil

« **LORSQUE LE PARTI
RADICAL ET LE
PARTI LIBÉRAL ONT
FUSIONNÉ, LE PLR A
REPRÉSENTÉ POUR MOI
LE MÉLANGE IDÉAL DES
DEUX PHILOSOPHIES
AVEC LESQUELLES J'AI
GRANDI. »**

Actuellement, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer le manque d'attrait des jeunes pour la chose publique. Vous avez 28 ans et êtes président du PLR de la deuxième plus grande ville du canton. Pourquoi vous êtes-vous engagé politiquement si jeune ?

J'ai été élevé dans la politique et ai toujours connu des débats durant les dîners familiaux. Du côté maternel, mon grand-papa était un fervent radical bullois. Du côté paternel, ma tante Martine Brunshwig Graf était militante chez les libéraux genevois. Autant dire que les discussions étaient engagées. Lorsque le Parti radical et le Parti libéral ont fusionné, le PLR a représenté pour moi le mélange idéal des deux philosophies avec lesquelles j'ai grandi.

Et concrètement, comment se fait-il que vous teniez les rênes du PLR Bulle — La Tour de Trême ?

J'ai toujours eu envie de m'investir pour la collectivité que ce soit en tant que membre d'un parti politique ou dans la vie associative. À l'époque, j'étais membre des Jeunes libéraux-radicaux, ainsi que du PLR de la ville depuis de nombreuses années, et je m'y investissais de temps à autre. Un jour, j'ai reçu un appel de la part de Malik Seydoux qui m'a parlé de la présidence. Nous

nous sommes rencontrés et j'ai accepté sa proposition. Il faut dire que la situation du parti était excellente que ce soit d'un point de vue financier, à l'instar de l'équipe qui formait le comité.

Le PLR de la ville, c'est quoi exactement et quelle est sa place entre le groupe du Conseil général et la section gruyérienne ?

Le PLR Bulle – La Tour de Trême représente environ 350 membres, actifs ou passifs. Pour ce qui est du Comité, nous sommes 8 personnes engagées.

Le Conseil général est en quelque sorte le nerf de la guerre, car c'est là que la politique s'y fait et les membres qui y siègent avec l'étiquette PLR représentent auprès du grand public la valeur de notre parti. À titre personnel, j'assiste à toutes les séances du Conseil général et participe aux séances de

préparation. Cela permet un échange entre le Conseil général et le PLR de la ville afin que les deux institutions soient intimement liées et puissent travailler ensemble. Pour ce qui est du PLR Gruyère, la section est très dynamique et tout le monde en bénéficie. Cette vitalité permet en effet la création de synergies entre les différentes manifestations qui sont organisées par les sections.

Cela fait maintenant un an que vous êtes président du PLR de la ville. Quel est votre bilan ?

La première année était une phase d'apprentissage. J'ai d'abord appris à connaître les membres et leurs attentes envers le PLR de la ville. Le but n'était pas de tout révolutionner, mais d'apporter quelques touches personnelles au travail qui avait déjà été fait auparavant. Avec le comité, nous avons notamment mis en place un système de SMS qui rappelle aux membres les activités du PLR. Nous avons également participé au slowup de la Gruyère, l'idée étant de montrer que la politique, et plus précisément le PLR, est dynamique. Nous avons également mis en place une rencontre avec des entrepreneurs d'origine étrangère afin de présenter le rôle de la politique qu'est celui de relayer des problèmes concrets auxquels font face les citoyens.

Et quels sont les buts que vous vous fixez ?

Actuellement, c'est les élections 2021 qui monopolisent mon attention. Le but est de trouver un chef de campagne. La barre est haute, car la campagne 2016 était de très grande qualité. Mon objectif est de faire autant bien, voire mieux !

En tant que jeune, pensez-vous que la politique jouit d'une mauvaise image auprès de vos contemporains ? La politique doit-elle changer ?

La politique ne doit pas changer, mais elle doit vivre avec son temps et, surtout, nous devons la rendre plus abordable. J'ai le souvenir des cours de civisme à l'école obligatoire. Nous devons apprendre le nombre de conseillers nationaux, le nombre de signatures nécessaires pour un référendum, le nombre de mois à disposition pour lancer une initiative, les noms des conseillers fédéraux. Mais ce n'est pas ça la politique. La politique c'est la discussion, c'est le débat, c'est l'évolution, c'est la manière de changer les choses. Les cours à l'école

obligatoire devraient selon moi donc plus se concentrer sur ces questions fondamentales afin de rendre le sujet intéressant et abordable pour tout le monde.

Actuellement, nous constatons que de nombreux dirigeants européens et d'hommes politiques suisses se disent indépendants. Est-ce un effet de mode ou un réel changement qui dénote une méfiance des citoyens à l'égard des politiciens ?

Je pense surtout que l'on s'identifie à des personnes et non pas aux partis en tant que tels. Par exemple, quand je vois que Didier Castella est élu, je suis fier et peux volontiers me dire PLR. C'est surtout les leaders qui font le parti. Si nous prenons le cas d'Emmanuel Macron, la situation était favorable pour lui entre les républicains qui allaient de scandales en scandales et les socialistes qui n'avaient pas de candidat digne de ce nom. Je tiens également à relever que, de toute évidence, si l'on suit un politicien qui se dit indépendant, ses votes traduiront une ligne politique.

Hormis vos gènes libérales-radicales, quelles sont les valeurs qui font que vous vous engagez dans ce parti ?

Étant employé d'une entreprise industrielle, c'est les avantages que peut apporter le PLR aux entreprises qui me plaît, notamment la simplification et la baisse de la bureaucratie. À titre d'exemple, le monde de la construction est compliqué et réglementé. Et les entreprises ne peuvent pas se permettre de passer trop de temps dans la paperasse, car elles doivent rester concurrentielles.

Le PLR me plaît également pour son ouverture vers l'étranger qui permet l'exportation des biens produits par nos entreprises. Mais cette fibre libérale se retrouve en contradiction avec mon côté radical. L'ouverture vers l'étranger est très bien, mais dans une mesure correcte. Nous ne devons pas oublier que la Suisse, ce n'est pas que des grandes entreprises horlogères et pharmaceutiques. Le tissu économique est basé sur les PME. Il faut donc aussi se battre pour défendre cette part importante de la vie économique. Je dirais que la vision du PLR qui est celle de la défense des accords-cadres avec l'UE me convient à ce titre.

J'aime également le PLR, car c'est le parti de la cohésion. Son but est de faire avancer

le pays, notamment par le biais d'une économie prospère. Le PLR n'est pas un parti dont le but est de taper sur la gauche ou l'UDC, et ce côté me plaît particulièrement.

Souvent quand on se dit libéral, on nous rétorque que le libéralisme ne fait que creuser les inégalités : le riche deviendra plus riche et le pauvre deviendra plus pauvre. Que répondez-vous à cette allégation ?

Le fait de rechercher à ce que l'économie se porte bien et que le marché soit ouvert ne veut pas dire que l'on se fiche du reste ! Si les entreprises vont bien, on a des postes de travail à offrir. Tout le système est tiré en avant, l'ensemble en tire bénéfice. Le libéralisme est synonyme de pouvoir d'achat, salaires intéressants et chômage bas. Le libéralisme jouit d'une mauvaise image : on imagine de suite de grandes banques qui sont à la base de crises. Mais le libéralisme ce n'est pas cela.

Quels sont, selon vous, les plus grands défis pour la Suisse ?

D'un point de vue des entreprises, il s'agit de pouvoir garder la main-d'œuvre ici. Le risque est de délocaliser la fabrication à l'étranger et de ne garder que des bureaux de vente en Suisse. Il est donc important de garder nos emplois ici.

Le deuxième défi est celui de la révolution industrielle qui arrive. Si l'on prend les quinze dernières années, l'avancée technologique a été phénoménale. Qu'en sera-t-il dans quinze ans ? Je ne parle pas ici des machines tueuses, mais je pense que l'on doit se préparer à cette nouvelle ère. Certains métiers, par exemple le métier de comptable, vont peut-être disparaître, car l'intelligence artificielle les remplacera. J'ai l'impression que tout



« J'AIME ÉGALEMENT LE PLR, CAR C'EST LE PARTI DE LA COHÉSION. LE PLR N'EST PAS UN PARTI DONT LE BUT EST DE TAPER SUR LA GAUCHE OU L'UDC, ET CE CÔTÉ ME PLAÎT PARTICULIÈREMENT. »

le monde n'a pas conscience de ce changement de paradigme.

En parlant de révolution technologique, que faut-il faire? Interdire, taxer?

Je pars du principe qu'il ne faut pas tout interdire. Si l'on prend l'exemple des caisses aux magasins, je crois qu'il est de la responsabilité des clients d'aller vers les caissiers et caissières. Rien ne vaut un contact humain. Après, d'un point de vue de l'entreprise, je comprends que les charges sont probablement plus basses avec les caisses automatiques.

« EN CE QUI CONCERNE L'ÉVENTUELLE TAXE SUR LES ROBOTS, J'Y SUIS OPPOSÉ. JE PENSE QUE NOUS DEVONS AVOIR UNE RÉFLEXION PLUS PROFONDE SUR LE CHANGEMENT QUI EST EN TRAIN DE S'OPÉRER. »

En ce qui concerne l'éventuelle taxe sur les robots, j'y suis opposé. Comment le ferait-on? Est-ce réellement faisable? Je pense cependant que nous devons avoir une réflexion plus profonde sur le changement qui est en train de s'opérer. Il ne faut pas oublier que les robots ne se construisent pas tout seuls: des bureaux d'ingénieurs ont travaillé sur le sujet, des sociétés les vendent, de la maintenance est nécessaire, ils nécessitent une installation, etc.

Un des sujets actuels est la prochaine votation valaisanne au sujet de l'organisation des Jeux olympiques. Quel est votre avis à ce sujet?

Je suis un fervent défenseur de l'organisation des Jeux olympiques en Suisse. Je suis d'avis qu'il s'agit d'une magnifique carte de visite. En Suisse, nous avons les compétences pour organiser une telle manifestation, à envergure humaine, sans que le budget ne soit dépassé. Je crois que nous pouvons organiser une fête en faveur du sport. Enfin, je suis persuadé que d'un point de vue économique, une telle manifestation amènera des retombées économiques certaines.

Pour passer à la région bulloise, est-ce que l'explosion démographique est une chance pour Bulle?

L'évolution démographique tend plutôt à stagner actuellement en comparaison aux études de l'époque. Actuellement, le Conseil communal a une réelle vision et se rend compte des défis et des conséquences

de l'évolution démographique. Le quartier de la gare va se mettre en place. Il y a beaucoup de choses qui vont évoluer. Il faut ainsi trouver des solutions de parkings, mettre en place des endroits de rencontres conviviaux. Il me semble que Bulle a plus ou moins réussi à mettre en place un concept qui tient la route. On peut toujours faire mieux, mais la qualité de vie est bonne ici.

Quelle est votre position vis-à-vis de la professionnalisation du Conseil communal à Bulle?

Il s'agit de discussions que nous devons encore avoir au sein du groupe de sorte qu'il est difficile de se positionner à ce sujet, du moins définitivement. Je constate cependant plusieurs choses. En tant que président du parti de la ville, je pense qu'il sera difficile de trouver des candidats pour l'exécutif à 100 %. Le PLR propose des entrepreneurs, qui ont des compétences professionnelles à offrir à la ville. De plus, le Conseil communal passerait à cinq membres. Il est ainsi compliqué de prévoir le nombre d'élus de chaque parti à l'exécutif. En tout état de cause, la représentativité serait moins bonne qu'actuellement, soit un Conseil communal à neuf membres. Enfin, je pense que les membres du Conseil communal doivent donner des directions. Les services doivent ensuite exécuter ces décisions de principe.

Quelle est votre position vis-à-vis de la commune unique en Gruyères?

Je crois que le fait de rationaliser est de toute évidence positif. Si l'on prend l'exemple des pompiers, je suis d'avis qu'une rationalisation des corps avec des centres de compétence est une bonne chose. En principe, je suis donc ouvert à la discussion pour la commune unique. Il ne faut cependant pas oublier l'esprit de clocher qui peut être fort dans les communes.

PROPOS RECUEILLIS PAR VALENTIN BARD

Président de l'ADIR



Visitez nos expositions
à Fribourg, Bulle et Payerne

centre *RIESEN*

Fribourg | Bulle | Payerne

**Cuisine & Habitat
Electroménager**



services net. sa

FACILITY SERVICES ET PROPRETÉ

www.sjservices.ch | 026 422 34 35

PORTRAIT EXPRESS



JÉRÉMIE BRUNSCHWIG

PRÉSIDENT DU PLR BULLE – LA TOUR DE TRÈME

Né en 1989 à Bulle, Jérémie Brunschwig a obtenu un CFC d'employé de commerce et suit actuellement une formation pour l'obtention du Brevet fédéral de spécialiste en vente. Membre des JLRJ depuis 2010, il a été candidat au Grand Conseil en 2016 et a été nommé président du PLR de Bulle — La Tour de Trème en 2017. Il pratique le volleyball et aime prendre sa moto lorsque les beaux jours arrivent !

UN DÉFAUT QUE L'ON VOUS RECONNAÎT PARFOIS.

Je ne sais pas dire non.

UN HOMME OU FEMME POLITIQUE POUR AVOIR UNE DISCUSSION.

Donald Trump pour tenter de comprendre ce qu'il se passe dans sa tête. C'est une personne qui a un pouvoir énorme, avec un impact médiatique tout autant grand. Cela m'intrigue qu'une personne discutable ait pu atteindre des sphères si hautes alors que beaucoup de monde savait le danger qu'il représentait. Il doit avoir quelque chose de plus pour en être arrivé là, et cela m'intrigue.

SI ON VOUS DEMANDE DE CHOISIR UN MENU POUR CE SOIR.

Les lasagnes. J'adore cuisiner et les lasagnes ont cet avantage de pouvoir être préparées en avance et d'ainsi pouvoir discuter avec les invités.

UNE MUSIQUE QUE VOUS UTILISERIEZ POUR VOTRE MESSAGERIE.

Other side des Red Hot Chilli Peppers. Je ne saurais pas dire pourquoi, mais en tous les cas, j'adore la chanter à tue-tête dans ma voiture.

SI VOUS DEVIEZ EXERCER UN AUTRE MÉTIER.

J'aimerais bien être mécanicien. J'aime bien les voitures et les motos, l'aspect mécanique. Je ne suis pas manuel. C'est donc totalement utopique ! Mais ça m'éviterait de payer les services.

LA COHÉSION NATIONALE, C'EST...

le PLR, car il représente le parti des compromis, des bons compromis.

UN MÉDIA QUE VOUS FRÉQUENTEZ AVEC PLAISIR.

La Gruyère, parce qu'elle est rapidement parcourue et permet d'être informé de la région dans laquelle je vis.

UN OU UNE SUISSE QUI VOUS ÉPATE.

Tom Lüthi. À son âge pouvoir atteindre la catégorie reine en moto gp est formidable. Cela est un défi pour lui, car il prend des risques considérables de se lancer dans cette catégorie.

FRIBOURG GOTTÉRON OU FRIBOURG OLYMPIC ?

Les deux. Fribourg Olympic pour les résultats et Fribourg Gottéron pour le hockey.

ON VOUS OFFRE UN BILLET D'AVION. DESTINATION ?

J'aimerais bien aller aux Maldives. Les vidéos et photos de cet archipel sont splendides. J'en profiterais pour m'initier à la plongée.



la Croix- Blanche

Le Vieux Mouret SA
Route de la Gruyère 3
1724 Le Mouret
026 413 11 36

info@levieuxmouret.ch
Ouverture 7/7 jours



la vieille laiterie

Le Mouret

Rte de la Gruyère 6
1724 Ferpicloz
Le Mouret
Fribourg – CH
026 413 02 14

Ouvert tous les soirs
du mercredi au dimanche



glasson
printbulle

Rue de Vevey 255
Tél. 026 919 88 44
Fax 026 919 88 45

CH-1630 Bulle 1
www.glassonprint.ch
info@glassonprint.ch

GÉRANCE D'IMMEUBLES COURTAGE ADMINISTRATION DE PPE ESTIMATION



FRIBOURG – PÉROLLES 30
TÉL. 026 322 54 41

PIERRE WICHT, ADMINISTRATEUR

DERNIÈRES VOTATIONS

UNE OCCASION MANQUÉE ?

Le 4 mars dernier, les citoyennes et citoyens suisses ont plébiscité le nouveau régime financier 2021. Une occasion manquée de demander des comptes à la Confédération ?

Le 4 mars dernier, les citoyennes et citoyens suisses ont plébiscité le nouveau régime financier 2021. En effet, 84,1 % des votants et tous les cantons ont accepté de prolonger le prélèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt fédéral direct (IFD) jusqu'en 2035. Malgré l'importance cruciale de cet objet, qui concernait 64,4 % des recettes de la Confédération, la campagne est restée très discrète, pour ne pas dire inexistante. S'il est vrai que l'initiative dite « No Billag » a monopolisé l'attention des politiciens, des médias et des citoyens, il est nécessaire de préciser que seul le microparti alémanique Up! faisait officiellement campagne contre cet objet. Une occasion manquée de demander des comptes à la Confédération ?

Pendant longtemps, la Confédération ne percevait pas d'impôts et la majorité de ses revenus provenait des droits de douane. L'impôt que nous connaissons aujourd'hui sous l'appellation IFD a vu le jour en 1915. Il est alors prélevé par les cantons au bénéfice de la Confédération et s'appelait « Impôt de guerre » et sera en vigueur jusqu'en 1916. Il est à nouveau prélevé entre 1921 et 1932 au titre de « nouvel impôt de guerre extraordinaire », puis en tant que « taxe de crise » de 1936 à 1940 et il est connu sous le nom « d'impôt pour la défense nationale » à partir de 1941. Ce dernier fut instauré par un Conseil fédéral alors doté des pleins pouvoirs dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale et sera entériné par une votation populaire qui précisait le caractère provisoire de

l'impôt le 11 mai 1958 seulement. La TVA, quant à elle, est acceptée par le peuple le 28 novembre 1993 en remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) et est prélevée à partir de 1995. Il est intéressant de souligner que l'ICHA fut instauré en 1940 par le même Conseil fédéral doté des pleins pouvoirs. Historiquement, ces deux impôts ont donc été levés afin de soutenir l'effort de défense nationale et étaient donc intrinsèquement provisoires.

L'apathie des partis politiques et l'inexistence d'un véritable débat démocratique autour du nouveau régime financier démontrent la perversité des mesures prises « provisoirement » pour adresser un problème précis. En effet, ce qui ne devait être que temporaire est devenu une évidence dans l'esprit collectif. Au point que personne n'oserait aujourd'hui remettre en question l'existence de l'IFD et de la TVA. L'histoire récente nous montre que la Confédération ne semble pas vouloir abandonner ces sources de revenus provisoires si facilement. Alors que la TVA a été relevée provisoirement de 0,4 % entre 2011 et 2017 pour assainir l'assurance invalidité, la Prévoyance Vieillesse 2020 (PV2020) prévoyait son maintien au nouveau taux

de 8 %, afin cette fois de financer les déficits de l'AVS. Si le peuple a certes rejeté la PV2020, la plupart des analystes s'accordent à dire que la TVA n'a joué qu'un rôle mineur dans cette décision. Le passé est riche d'enseignements et nous invite à être des plus vigilants à l'encontre de toutes ces tentatives d'instaurer de nouveaux impôts qui n'ont de provisoire que le nom.

YANNICK GIGANDET

Membre du comité de rédaction



UN SENTIMENT DE RECONNAISSANCE

Suite à son succès historique lors de l'élection complémentaire au Conseil d'État, Didier Castella exprime sa gratitude à son équipe et au peuple fribourgeois qui ont choisi de lui faire confiance.



Profil

Après cette victoire mémorable, quel est votre sentiment ?

Il y a bien évidemment un sentiment de grande satisfaction, mêlé à une impatiente envie de m'investir dans cette nouvelle fonction. Par ailleurs, j'éprouve une profonde reconnaissance envers toutes celles et ceux qui m'ont soutenu durant cette campagne, qui m'ont conseillé, qui m'ont aidé. Enfin, je ressens un sentiment de responsabilité et de respect face à la tâche et aux défis qui m'attendent.

Vous deviendrez bientôt le 100e conseiller d'État du Canton de Fribourg. Au vu des circonstances particulières du second tour, peut-on parler d'un alignement des astres ?

J'avoue qu'être le 100e au 90e me laisse relativement indifférent, car ce qui prévaut aujourd'hui pour moi, c'est de répondre aux attentes des Fribourgeois. C'est vrai qu'il y a eu un alignement assez étonnant dans une campagne qui s'annonçait difficile considérant le fait qu'on me reprochait

plusieurs tares. En cela que je n'étais pas le candidat idéal sur le papier. Nous nous en sommes sortis avec un résultat plus que positif. Il y a parfois des projets comme ça qui démarrent et pour lesquels tout fonctionne. J'en suis très heureux et j'espère naturellement que cela va se poursuivre lors de mon mandat.

Pour revenir sur la campagne, on imagine que ça a été un peu particulier de devoir se mobiliser si rapidement.

L'un des grands facteurs de notre succès, c'est l'équipe qui m'a entouré et qui s'est engagée de manière extraordinaire. J'ai également pu très vite bénéficier de la confiance du Comité directeur du PLRF qui m'a donné carte blanche pour constituer mon équipe. Nous avons ainsi pu fusionner nos forces et gagner en efficacité tout en gardant une ligne politique claire et lisible pour tous. L'équipe de campagne, très complémentaire, ralliait toutes les compétences nécessaires d'une part et, d'autre part, intégrait toutes les régions de notre canton, ce qui a constitué une des clés du succès. Ma cheffe de campagne, Sophie Moura, a accompli un travail extraordinaire. On ne peut pas gagner sans un bon chef d'orchestre.

Comment vous projetez-vous dans ce Conseil d'État ?

Les premiers pas seront importants. Très rapidement, il faudra créer les conditions de travail saines et la confiance mutuelle pour pouvoir travailler avec solidarité, collégialité et efficacité avec l'ensemble de mes collègues. Je vais devoir aussi constituer une équipe soudée au sein de ma future direction, avec des valeurs et des principes

que l'on défendra avec le même esprit que celui que l'on a eu durant la campagne, c'est-à-dire celui de travailler pour le bien de ce canton, au service des citoyens et de faire avancer les projets pour Fribourg.

Devenir membre du gouvernement, après avoir été chef de parti pendant si longtemps, vous appréhendez ?

Non, pas le moins du monde. Il s'agit de collègues que j'ai appris à connaître dans le cadre de ma présidence et avec qui j'ai toujours entretenu de bons contacts. Au sein du parti cantonal, nous avons toujours travaillé dans le respect des personnes et des compétences. Nous avons tenu une ligne qui consistait à proposer des solutions constructives, plutôt que de l'opposition destructive. J'en suis particulièrement heureux aujourd'hui et c'est salubre pour mes débuts. Je pars donc dans un climat de confiance positive par rapport au passif de ma présidence.

Pouvoir compter au Gouvernement sur un autre PLR, un avantage ?

Avec Maurice Ropraz, nous nous connaissons depuis très longtemps. Je me réjouis donc beaucoup de collaborer avec lui. De fait, si je l'ai accompagné durant de longues années et que nous avons partagé une vie politique très intense, nous n'avons jamais eu l'occasion de siéger ensemble. C'est donc pour moi une réjouissance en sachant que nous partageons de nombreuses valeurs. Ce sera pour moi un soutien et je le serai aussi pour lui.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS de RÆMY

FEMMES LIBÉRALES RADICALES

QUELLE MOUCHE A DONC PIQUÉ LES THURGOVIENS ?

Un arrêt du Tribunal fédéral rendu en décembre dernier a remis à l'ordre le canton de Thurgovie en lui rappelant le principe constitutionnel de la gratuité de l'école et de ses activités. Une décision qui aura des répercussions partout en Suisse... et jusqu'à Fribourg.



Cela fait depuis longtemps qu'un arrêt du Tribunal fédéral n'avait pas fait hocher tant de têtes de conseillers communaux, couler tant d'encre des journalistes et mis en ébullition tous les services scolaires! Le Tribunal fédéral a dû examiner la loi scolaire cantonale thurgovienne qui prévoyait que les parents pouvaient être appelés à participer aux coûts des camps, ou d'autres activités obligatoires. Malheureusement, les députés thurgoviens ne se sont pas arrêtés là: ils ont aussi prévu qu'il était possible de mettre à la charge des parents les coûts des cours de langue et de traduction qui y étaient liés. Étaient donc visés les élèves allophones qui ne disposaient pas des connaissances suffisantes de la langue d'enseignement. Sans cette disposition, il est fort à parier que personne n'aurait attaqué cette loi et le Tribunal fédéral n'aurait pas été contraint de rappeler le principe constitutionnel de la gratuité de la scolarité de manière si carrée pour éviter toute nouvelle dérive.

Pourquoi un tel remue-ménage, alors que ce principe semble couler de source, surtout pour celles et ceux de ma génération qui recevaient gratuitement, en début d'année, les crayons, une plume et que les sorties scolaires étaient limitées à la course d'école annuelle, les parents fournissant juste les pantoufles et le tablier pour les activités salissantes ?

Mais voilà, l'école a suivi le mouvement de notre société. Les moyens d'enseignement deviennent plus sophistiqués, les activités sortent de la salle de classe et les camps verts ou de ski sont devenus habituels. Or, tout cela a un coût et il apparaît naturel que les parents qui se voient décharger de l'organisation de ces activités les cofinancent. Certaines communes n'hésitent pas à demander un écolage fixe en début d'année pour les fournitures auquel s'ajoutent les coûts des camps et autres activités. Doit-on blâmer les communes qui doivent reprendre de plus en plus les charges éducationnelles des parents ?

Cet arrêt complique la situation tout particulièrement pour les trois cantons Genève, Vaud et Fribourg qui rendent ces activités obligatoires et, par conséquent, gratuites. Il aurait été facile de détourner les effets de cet arrêt en décrétant ces activités facultatives. Or, conscients de l'impact positif

de ces dernières, tant l'Association des communes fribourgeoises que notre canton veulent les maintenir obligatoires, estimant que ces activités jouent un rôle important dans l'éducation sociale des enfants et leur permettent d'exercer des activités tant sportives que culturelles et auxquelles certains n'auraient pas accès.

Maintenant, il faut faire face à cette nouvelle donne. La super-réactivité de la Direction de l'instruction publique (DICS) et son interprétation unilatérale de l'arrêt du Tribunal fédéral n'ont pas arrangé la situation. En voulant éviter un flou juridique, elle a simplement transféré la charge sur les communes. Heureusement, un groupe de travail réunissant l'Association des communes et la DICS a été mis en place. Il devra définir non seulement quelle part va être reprise par les communes et dans quelle mesure un subventionnement du canton est envisageable, mais également les fournitures dites obligatoires à la charge des communes et celles à la charge des parents. Les effets de cette décision se feront aussi sentir sur toutes les institutions qui produisent des activités fréquentées par les classes scolaires. L'enjeu est de taille et il serait nuisible à l'ensemble de notre société, si les offres culturelles ou sportives s'effondraient à cause d'un principe constitutionnel. Espérons que le bon sens fribourgeois saura prévaloir !

ANTOINETTE de WECK

Députée et Conseillère communale



K PISCINES **kaech**

www.kaech-paysagiste.ch



PolyForce

Votre spécialiste en technique du bâtiment depuis 25 ans.

Réfrigération
Climatisation
Pompes à chaleur

Chauffage
Sanitaire
Ventilation

– Dépannage 24/24 –

026 913 19 00
www.polyforce.ch

Une société
du groupe



PROFIL JEUNES

GEGEN INTERNETZENSUR

Erfolgreich haben die Jungfreisinnigen Schweiz und weitere nationale Jungparteien das Referendum zum Geldspielgesetz ergriffen, sodass dieses am 10 Juni 2018 zur Abstimmung kommt. An der letzten Delegiertenversammlung der FDP Schweiz sprach sich mit 202 zu 80 Stimmen bei 7 Enthaltungen eine deutliche Mehrheit gegen die geplante Internetsperre aus.



Doch worum geht es im besagten Geldspielgesetz eigentlich? Liest man den, von den beiden Räten verabschiedeten Gesetzestext durch, so scheint es, als wären die Lobbyisten der inländischen Casinos bei dessen Verfassen wortwörtlich Federführend gewesen.

Anstatt eine zeitgemässe gesetzliche Grundlage zur Nutzung von Onlineangeboten zu schaffen, soll nach Art. 86 Abs. 2 des Bundesgesetzes über Geldspiele der Zugang von ausländischen

Anbietern gesperrt werden. Dies ist nicht nur eine äusserst protektionistische Massnahme, sondern schafft zudem eine gesetzlich verankerte Monopolstellung für inländische Casinos auf dem Internet.

Durch die Abschirmung des Marktes wird die individuelle Wahlfreiheit eingeschränkt und die Preise verzerrt, sodass die inländischen Casinos profitieren und die Konsumenten als Verlierer hervorgehen.

Weiter ist es illusorisch zu glauben, dass mit dem neuen Gesetz der Spielsucht erfolgreich entgegengewirkt würde. Die Internetsperren sind selbst für Laien mit dem verwenden von VPN äusserst leicht zu umgehen. Wäre das Ziel der Spielsuchtbekämpfung tatsächlich verfolgt worden, so wären eine unabhängige Fachkommission und die Spielerschutzabgabe im Gesetzestext verankert – dies ist allerdings nicht der Fall.

Ist die Technik der Internetsperren vorhanden, so lässt sich diese ohne weiteres auf andere Bereiche anwenden. Laut den Argumenten der Befürworter sei es legitim

ausländische Onlinecasinos zu sperren, da ja offensichtlich kein Geld über die Mehrwertsteuer oder ähnliche Abgaben in die schweizerische Staatskasse fliesst. Führt man diese Überlegung weiter, so wäre eine Sperrung von ausländischen Internetanbietern, wie Zalando, Amazon, Uber etc. als nächstes an der Reihe. Der Weg in eine zensierte Zukunft würde geebnet.

Statt Internetsensur und Protektionismus wäre ein liberaleres Geldspielgesetz nach dänischem Vorbild erstrebenswert. In Dänemark haben alle Unternehmungen die Möglichkeit eine Lizenz zu beantragen. Es werden nicht schon vorab potentielle Anbieter aus dem Markt ausgeschlossen. Allerdings müssen die Unternehmen, um eine Lizenz zu erhalten, klare Anforderungen erfüllen. Die Erfahrungen in Dänemark haben gezeigt, dass mit diesem Konzept der Schwarzmarkt klein gehalten und mit der Suchtproblematik effektiv und erfolgreich umgegangen werden kann.

Aus diesen Gründen gilt es das vorliegende Gesetz deutlich abzulehnen, damit der Weg frei wird, um eine fortschrittliche gesetzliche Basis für Geldspiele in der Schweiz zu schaffen.

FABIAN KUHN

Vizepräsident der
Jungfreisinnigen Freiburg

L'INITIATIVE SUR LES MAISONS DE JEUX

Dans notre nouvelle édition, nous vous proposons de revisiter une page historique du canton ou du pays au travers d'un article exhumé de nos archives. En 1920, *Profil* s'appelait encore l'Indépendant et, hasard du calendrier, l'actualité politique était déjà occupée par la question des jeux de hasard. L'argumentaire de l'époque n'était guère éloigné de celui qui prévaut dans les débats au sujet de l'initiative du 10 juin prochain.

1920



L'Indépendant du 26 février 1920. Il paraissait alors tous les mardis, les jeudis et les samedis. L'abonnement annuel coûtait alors 10 francs de l'époque, soit environ 45 francs d'aujourd'hui.

« Une tendance assez fâcheuse — et qui en se généralisant risquerait de déployer les effets les plus regrettables — est celle qui constitue à charger notre Constitution fédérale d'une série de dispositions d'ordre administratif et policier, qui s'y trouvent complètement déplacées.

Si honorables que puissent être les motifs qui ont dicté la prise en considération des dispositions en question, il ne saurait être disconvenu que celles-ci ressortissent à des domaines absolument étrangers à celui de notre droit constitutionnel: savoir à la détermination des grandes lignes qui doivent régler l'existence et la structure de notre État. C'est donc enlever à notre charte nationale toute son autorité et son caractère — qui est avant tout de synthétiser la vie de la nation, dans ses traits fondamentaux et permanents — que de lui adjoindre une multitude d'articles codifiant des notions locales et éphémères. La Vie de la nation et de l'État comme tels doivent s'y affirmer au-dessus des intérêts de toutes les autres corporations et de tous les autres groupements; que ceux-ci soient d'ordre politique, religieux, économique, etc.

Durant ces dernières décades, des dispositions de ce genre se sont multipliées, nous avons inséré dans notre Constitution

METTRE FIN À UN FLOU JURIDIQUE

Au début du XX^e siècle, la notion de « maison de jeu » est l'objet en Suisse d'interprétations et d'abus divers. Pour mettre fin à ce flou juridique, « L'initiative sur les maisons de jeux » propose de modifier l'article 35 de la Constitution fédérale pour interdire les maisons de jeu sur le territoire suisse, incluant les « kursaals ». Le Parlement et le Conseil fédéral recommandent de rejeter l'initiative. Contre l'avis du gouvernement, le Parlement décide de lui apporter un contre-projet en précisant que, si les maisons de jeu sont interdites, cette interdiction ne s'applique pas « aux entreprises de jeu qui poursuivent un but récréatif ou d'utilité publique, lorsque leur exploitation comporte les restrictions exigées par le bien public ».

Soumise au peuple le 21 septembre 1920 après avoir été reportée en raison d'une épidémie de fièvre aphteuse, l'initiative est acceptée par 55,3 % des suffrages.

Sources: Dictionnaire historique de la Suisse et Wikipédia.



Affiche politique concernant la votation sur la législation des Kursaals en 1928. Imprimerie La Concorde, Lausanne.

nise une ; initiative tendant à la prohibition du tabac, du thé, de l'alcool...

On ne voit pas non plus, par exemple, pourquoi les socialistes ne s'aviseraient pas un jour pour des motifs que peut parfaitement justifier la morale, de demander l'interdiction des tirs fédéraux ou d'autres manifestations patriotiques de ce genre, en raison des abus auxquels peuvent donner lieu ces festivités !

C'est en vertu de ce même principe que le texte de l'initiative demandant la fermeture pure et simple de toute entreprise exploitant des jeux de hasard sur le territoire suisse doit être envisagé comme un empiétement injustifié dans le domaine de la liberté individuelle, de même que dans celui de la souveraineté des cantons. À cet égard, le contre-projet de l'Assemblée fédérale, tout en faisant sienne l'idée que les maisons de jeu ne peuvent en aucun cas

être tolérées en Suisse — il s'agit en l'espèce de véritables établissements de jeu, comme l'était par exemple le casino de Saxon, établi sur le modèle de Monte-Carlo — n'entend point assimiler à cette catégorie toutes les entreprises de jeu servant au divertissement de la population. C'est surtout cette dernière tendance émanant d'un esprit de réglementation tout à fait injustifié et intolérable, que corrige très heureusement le texte du contre-projet. Ce texte s'énonce comme suit :

« Il est interdit d'ouvrir et d'exploiter des maisons de jeu.

« Ne sont pas interdites les entreprises de jeu qui poursuivent un but récréatif ou d'utilité publique, lorsque leur exploitation comporte les restrictions exigées par le bien public. Toutefois les cantons peuvent interdire également les entreprises de jeu de cette nature ».

Ainsi qu'on le voit, le contrôle des cantons demeure réservé pour tous les cas où des exploitations — inoffensives par leur définition et leurs attributions — devaient entraîner des abus.

Or ici la garantie du contrôle cantonal constitue une arme plus que suffisante, sans qu'il soit nécessaire d'introduire une prohibition fédérale, dont les effets frapperaient la population d'une façon absolument injuste.

Le contre-projet apporte donc au texte impératif de l'initiative le correctif nécessaire. Le citoyen suisse pourra donc sans crainte se prononcer en sa faveur lorsqu'interviendra le moment de la votation populaire. »

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Berne, le 25 février 1920

W E C K
—
A E B Y

L'IMMOBILIER + L'EXPÉRIENCE

WECK, AEBY & CIE SA

www.weck-aeby.ch
office@weck-aeby.ch



SIÈGE PRINCIPAL

Avenue de la Gare 12
Case postale 1648
1701 Fribourg
T. +41 (0)26 347 30 40

SUCCURSALE DE LAUSANNE

Avenue Auguste-Tissot 18
Case postale 1185
1001 Lausanne
T. +41 (0)21 923 35 20

Fête
de la
liberté



QUAND ?

LE 29 JUIN 2018 DÈS 18:00

QUI ?

**COCKTAIL DÎNATOIRE
ET SOIRÉE EN MUSIQUE**

COMBIEN ?

CHF 70.- PAR PERSONNE
CHF 50.- POUR LES JEUNES JUSQU'À 25 ANS

OÙ ?

ENTREPRISE WIELANDBUS
FIN DU MOSSARD 45, 3280 MORAT

AVEC QUI ?

INVITÉES :
MME MARTINE BRUNSCHWIG GRAF ET MME KATJA GENTINETTA

POUR VOUS INSCRIRE AVANT LE 18 JUIN

Via le formulaire sur le site www.plrf.ch lien «Fête de la liberté»
ou auprès de Savio Michellod 079 793 48 65 / info@plrf.ch

**LUNETTES
OUBLIÉES**

**Cours de lecture, d'écriture,
de calcul pour adultes parlant français**

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch



**SIMPLEMENT!
MIEUX** LIRE. ÉCRIRE.
CALCULER. ORDINATEUR.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL



Le PLRF a transmis sa prise de position sur le plan directeur cantonal. Aussi, ce plan va définir, une fois qu'il sera adopté par le Conseil d'État, la stratégie du Conseil d'État pour relever les défis auxquels le canton devra faire face d'ici 2050.

Cette stratégie vise d'une part à renforcer les centres urbains et d'autre part à concentrer l'urbanisation. Le PLRF comprend la nécessité de fixer pour les communes dans leur réglementation une valeur d'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) minimum de 1 ou des prescriptions normatives équivalentes suffisamment élevée pour assurer une densification d'urbanisation et ainsi éviter l'érosion des terres d'assolement. Toutefois, si un indice brut minimum de 1 se justifie dans les communes urbaines, il apparaît trop élevé dans les autres communes qui ont gardé un caractère de village où seule l'habitation individuelle peut s'intégrer dans l'espace construit. En outre, le nouveau règlement d'application de la LATeC datant de 2014 fixe cet indice minimum à 0,6. Partant de là, il n'y a pas de raison nouvelle qui justifie que l'on s'en écarte.

Le PLRF soutient la coordination de l'urbanisation avec la mobilité afin d'assurer suffisamment de passagers pour les transports publics, le but étant de réduire le trafic privé des pendulaires qui engorge les centres cantonaux et régionaux.

Le PLRF est aussi soucieux du développement économique du canton et constate que l'érosion du nombre de places de travail

dans le secteur industriel n'a jusqu'à aujourd'hui pas pu être stoppée. Il approuve donc la volonté manifestée par le Conseil d'État de développer ces zones d'activités dans les endroits favorables à ce genre d'activités. Le travail de relocalisation des réserves sera difficile, mais indispensable pour que le canton devienne attractif pour les entreprises.

Le PLRF est également sensible à la diminution de la population dans les zones préalpines et soutient les mesures qui peuvent être prises pour réduire ce phénomène. La valeur naturelle de ces zones constitue un potentiel unique pour le développement d'activités touristiques respectueuses de l'environnement. Ce patrimoine doit être conservé pour le bien de tous.

Enfin, le PLRF tient à ce que la politique énergétique voulue par la stratégie 2050 soit mise en place par des mesures efficaces. Le but de la politique énergétique n'est pas un approvisionnement en électricité autosuffisant de la Suisse. Le PLRF soutient une plus grande concurrence sur le marché de l'électricité et encourage la capacité d'innovation des producteurs et des fournisseurs d'électricité. On rappellera que la Suisse est reliée aux pays voisins par 41 points d'interconnexion. Il soutient l'énergie hydraulique et tout spécialement la construction de la conduite forcée entre Schiffenen et Morat qui permettrait la production de 140 GWh/an. Par contre, il se montre beaucoup plus circonspect face à l'énergie éolienne qui peut être importée facilement de pays où le vent souffle de manière régulière et en suffisance contrairement en Suisse. Les grandes entreprises électriques suisses (Axpo, Alpiq, BKW, EWZ) se sont du reste implantées en Europe du Nord et en Italie et produisent déjà plus de 2000 GWh par an de courant éolien qu'elles exportent en Suisse à un prix très bas. On rappellera que cette production d'énergie ne crée pas suffisamment de places de travail qualifiées en Suisse puisque les éoliennes sont construites par des sociétés étrangères, essentiellement allemandes.

Sur ce dernier point, posons-nous la question de savoir s'il apparaît véritablement judicieux d'investir dans cette énergie qui semble au final coûteuse et peu rentable en Suisse ?

SÉBASTIEN DORTHE
Président du PLRF

AGENDA

25.05

18H30 À 20H00
Assemblée générale et repas de
soutien du PLR Marly

14.06

17H45 À 20H00
Afterwork du
PLR Bulle-La Tour au Buro

29.06

18H00 À 23H00
Fête de la Liberté, dans l'entreprise
Wielandbus, Fin de Mossad 45,
1796 Courgevoux (Morat)

30.08

19H30 À 22H00
Assemblée cantonale
extraordinaire